

ment, car il aurait été remis de bonne façon par Joseph Israel.

Aussi, Joseph-Israel, aujourd'hui en mer, et à la mer, va-t-il faire une de ces têtes lorsqu'il constatera que les subordonnés de ses fils ont produit le phénomène que nous donnons ci-après.

Voici le ponlet. C'est intitulé : *Injures Personnelles* :

La *Patrie* a publié, hier en dernière page, à l'endroit de l'hon. M. de Boucherville, un entrefilet que nous nous empressons de répudier et de condamner. Cet entrefilet, venu à la dernière heure du dehors, a complètement échappé au contrôle de la direction. Nous la regrettons sincèrement, car il contenait des personnalités qui ne trouvent jamais place dans nos colonnes.

La *Patrie* est un journal militant, mais elle n'est jamais descendu, Dieu merci ! dans les bas fonds où l'injure personnelle est l'arme favorite des combattants. Un journal qui se respecte, n'a pas besoin de recourir à des vulgarités de ce genre pour critiquer la conduite des hommes publicis dont il n'approuve pas les actes.

Ce n'est pas notre habitude, à la *Patrie*, d'injurier nos adversaires. Nous les combattons vigoureusement, parfois rudement, mais jamais déloyalement.

Nous ne partageons pas les vues politiques de M. de Boucherville, mais nous le respectons, et nous lui offrons nos excuses.

Je n'ai pas l'intention de faire une longue réponse à cette courte note de l'organe de mon vénérable chef, l'hon. M. Laurier. J'ai mieux que cela, et c'est la reproduction de l'article de l'hon. Joseph-Israel lui-même, au lendemain du procès Grenier. Je sais fort bien que cet article a été écrit sous le coup d'une rage insensée, après le coup de fouet magistral qui avait été administré au ministre des Travaux Publics, en présence de son collègue, l'hon. M. Laurier, par M. C. A. Cornellier C. R., mais ce n'était pas précisément une raison pour dire des sottises et surtout d'admettre le lendemain que lui, Tarte,

aurait préféré *se trainer à genoux depuis le Bureau de Poste jusqu'au Palais de Justice* plutôt que d'avoir jeté la boue à pleines mains sur des gens qui valent au moins autant que lui sous bien des rapports.

C'est bien toujours le même principe suivi par la chère gazette.

L'injure d'abord, l'insulte suprême, et ensuite l'aplatissement.

Si on ne voyait pas ces bassesses, il serait difficile de croire qu'elles puissent être commises, mais la preuve est flagrante, et je la mets devant les yeux de mes lecteurs.

Voilà deux fois que la même chose se répète.

J'ai attendu près de trois ans pour pouvoir répondre à M. Tarte sur le terrain qu'il avait choisi. L'heure de la rétribution a sonné et je ne la laisse pas passer sans dire au moins un mot de vérité à M. Tarte.

Je sais bien que ce n'est pas généreux de frapper un ennemi tombé, mais comme je n'ai pas l'habitude de faire les choses comme tout le monde, je suis l'exemple de Tarte, et je lui promets des râclées aussi longtemps qu'il ne sera pas tout-à-fait culbuté.

C'est un cadavre aujourd'hui, mais il peut encore faire du mal au parti libéral, et je me hâte d'apporter ma pierre pour murer son tombeau.

Il est bien entendu qu'ici je ne parle que pour moi, les autres sont de taille à se défendre.

Après cinq minutes de délibérations, un jury, composé de citoyens appartenant aux deux partis politiques, a déclaré, samedi, le nommé W. A. Grenier coupable de libelle diffamatoire contre M. Tarte.

Nous ne désirons pas nous attarder à discuter les phases du procès retentissant qui vient de se terminer.